

Inscription 2020-2021

Ateliers

→ Participant.es ou

Responsable de l'enfant :

Nom et prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél portable : Tél travail :

Mail :

Certificat médical à fournir avant le 3^{ème} atelier pour les activités – danse, danse de salon, fitness, multisports, yoga, pilâtes

→ Pour les enfants

Je soussignée :
Représentant.e légal de l'enfant inscrit.

Autorise Puzzle à prendre les mesures nécessaires pour mon enfant en cas d'accident et à faire pratiquer les interventions, anesthésie comprises en cas de nécessité.

Autorise mon enfant à repartir seul

Autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant :

- -
- -
- -

→ Atelier(s) choisi(s)

Nom	Prénom	Date de naissance	Activité / jour / heure	Tarif *2 ^{ème} activité -10%	Si non adhérent	
					Adhésion 2020 A régler	Adhésion 2021
					o 4€ famille o 6€ ados (+ 11 ans)	A REGLER EN JANVIER 2021
Total						

→ Règlement

- 3 chèques (Le paiement intégral se fera au moment de l'inscription avec 3 chèques un par trimestre)
 - 1 chèque d'adhésion si vous n'étiez pas adhérents
 - Coupon sport ANCV Passeport Loisirs
- Un minimum d'inscription sera nécessaire pour le maintien des ateliers.*

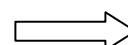
→ Autres

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des ateliers (au verso)
- Autorise l'association à utiliser les photos de l'ensemble de ma famille durant les animations pour la promotion de ses activités
- M'engage à signaler à l'association toutes modifications de situation (téléphone, adresse, assurance)
- Autorise à envoyer les informations relatives à l'activité de la structure par mail.
- Je déclare avoir pris connaissance de la charte relative à la protection des données en annexe du règlement intérieur.

Date :

Signature :

TOURNEZ S.V.P



Règlement intérieur

→ Cadre réservé à l'association

Activités choisies	Chèque 1	Chèque 2	Chèque 3
Adhésion		A régler en janvier 2021	
Total :			

Adhésion à l'association :

1. Pour participer aux activités, il est nécessaire d'être membre adhérent. L'adhésion marque votre participation à l'association et l'acceptation des statuts et règlement intérieur de l'association.

L'adhésion annuelle est non remboursable, elle est fixée comme suit :

- 6 € d'adhésion par jeune de 11 à 17 ans et par année civile
- 4 € par famille pour la période de septembre à décembre 2020 (pour les familles non adhérentes en 2020)
- Pour l'année 2021, le prix sera fixé à l'assemblée générale du 18 septembre 2020 et fera l'objet d'un règlement complémentaire en janvier 2021.

Ateliers hebdomadaires :

2. L'inscriptions n'est définitive qu'après règlement de l'atelier choisi et doit être faite après la séance d'essai. **Passée cette séance, les participants s'engagent sur l'ensemble des 30 séances.**
3. L'association s'engage à proposer 30 séances à ces adhérents.
4. Un certificat médical est demandé pour les ateliers Bouge ton Corps, Danse, Multisports, Yoga, Fitness, Pilates, Danse de salon.
5. **Toute personne présentant des symptômes lié au coronavirus devra faire preuve de responsabilité et ne pourra participer aux ateliers. Afin de retourner aux ateliers, elle devra fournir un certificat médical de non infection COVID-19 et doit prévenir l'association sous 48h en cas d'infection.**
6. **Le règlement** de l'atelier se fait obligatoirement au siège de l'association Puzzle à Reignac-sur-Indre et en aucun cas sur le lieu d'animation. Le règlement intégral doit se faire au moment de l'inscription en 3 chèques.
7. **Pour une même famille, l'inscription à plusieurs ateliers donne droit à une réduction de 10% à partir du deuxième** (réduction appliquée sur le moins cher).

Interruption des ateliers :

- **Annulation du fait de l'organisateur (sous réserve des effectifs) :** facture au prorata du nombre de séances effectuées (date limite pour le maintien des ateliers : 16/10/2020)
- **En cas de force majeure une demande de remboursement peut-être** soumise au vote du Conseil d'Administration avant mai 2021.
- **En cas d'annulation pour raisons personnelles :** l'activité prévue est due en totalité.
- **Compte tenu de la crise sanitaire Covid-19, en cas d'annulation d'une partie des ateliers,** Quel que soit le motif d'impossibilité d'assurer les séances c'est-à-dire pour cause de maladie, d'une interdiction légale ou d'une décision administrative de fermeture, une proposition tenant compte des souhaits des adhérents, du soutien des intervenants et de l'équilibre budgétaire de l'association sera recherché.

Date :

Signature :